

Lettre de nos aïeux N° 3

Claudon Hardier, ancien pâtre des « rouges bêtes » de la communauté de Hesse⁽¹⁾, comparaît en juillet 1608 devant la justice seigneuriale. Il est accusé d'être un sorcier par Estienne Chauffel, berger au village voisin de Nitting, qui vient lui-même d'être condamné pour sorcellerie et de périr sur le bûcher.

Le manuscrit relatant tout le déroulement du procès de Claudon Hardier a été publié en 1991 dans l'ouvrage de Jean-Pierre Warisse, « Histoire de la sorcellerie en Lorraine aux 16e et 17e siècles ».

C'est ce procès, vécu par les Hessois du 8 au 31 juillet 1608, que racontent deux « Lettres de nos aïeux », les lettres N°2 et N°3, supposées avoir été écrites par le Hessois Fiacre Cherrier à son fils Thomas.

Il ne faut pas oublier que c'est une correspondance imaginaire ! Le fait historique, en l'occurrence le procès pour sorcellerie, est avéré. Les passages cités entre guillemets sont une relation mot à mot du manuscrit. Afin de veiller à la vérité historique, les fautes d'orthographe faites par les scripteurs des documents anciens sont volontairement conservées. Quant à la narration du procès faite par Fiacre Cherrier, truffée de mots et d'expressions patoisantes typiquement hessoises, elle est pure invention.

La lettre N°2, datée du 8 juillet 1608, fait état des deux premières étapes de la comparution de l'accusé devant la justice seigneuriale : la déposition des accusateurs et l'ordonnance de prise de corps. La lettre N°3 que voici, datée du 4 août 1608, évoque les étapes suivantes du procès pour sorcellerie, qui se sont succédées du 19 au 31 juillet 1608 dans notre village, avec pour acteurs des « gens de Hesse », tant l'accusé que la plupart des témoins et des « gens de justice ».

En 1608, à Hesse, la justice est rendue au nom du seigneur du village, l'Abbé de Haute-Seille, abbaye cistercienne située près de Cirey-sur-Vezouze. Le tribunal seigneurial qui envoie Claudon Hardier au bûcher se compose du maire, des maître-échevin et échevin⁽²⁾, du greffier et du procureur d'office, tous nommés par l'Abbé de Haute-Seille, qui est alors, en 1608, Pierre Guérard. Le procureur d'office et le greffier sont des hommes de loi et font par conséquent leur métier lorsqu'ils rendent la justice. Ils viennent de Sarrebourg ou de Lorquin, où ils ont un office. Les maire et échevins, bourgeois de Hesse⁽³⁾ certes, mais cependant manouvriers, laboureurs ou artisans, ne connaissent pas grand-chose du droit et bien peu savent lire ou écrire.

Le supposé auteur de ces missives, Fiacre Cherrier, 55 ans, est maître-échevin à Hesse : ceci est avéré, écrit dans le manuscrit. Il relate les diverses étapes du procès à son fils Thomas, moine au couvent de Marmoutier, situé en proche Alsace : cela n'est que pure invention !

Lundi, le 4^{ème} jour du mois d' août 1608, jour de la Saint Dominique⁽⁴⁾

Mon bien cher fils ,

V' là qu' il est huit heures du soir et i' fait encore lourd comme tout. Saint Dominique a souvent chaud dans sa tunique, mais ne te plains pas si le soleil pique, qu' elle disait ma vieille mère, elle qui connaissait tous les dictons comme personne. Eh beng aujord'hui, jour d' la Saint Dominique, crois-moi mon Thomas qu'on a pàs eu froid à Hesse ! Oh ! nom de bleu les suées qu'on a pris ! A c' t' heure, les tavons sont encore méchants et les bowottes zounent au - d'ssus d' l' auge⁽⁵⁾ devant chez nous :

pour sûr qu' y aura d' l' orâche d' ici peu. Le soleil a tapé fort dès l' matin ; i' faisait si chaud après l' dîner⁽⁶⁾ que nous deux d' la m'man on a pourtant piqué un p'tit roupillon, la tête sur la tâpe⁽⁷⁾, assis sur le banc. C' est pourtant la première fois que ça nous arrive de dormir comme ça en plein jour ! Eh oui ! on rajeunit pàs nous deux, on s' dit des fois qu' on mang'ra p'tête bientôt les pissenlits par la racine⁽⁸⁾. Note touz viendra, va, on rest'ra pàs comme modèles. Prie pour nous Thomas, qu' le bon Dieu nous prenne pàs encore tout d' suite, namm⁽⁹⁾ !

J' viens tout jusse de rentrer chez nous et j' es vâné⁽¹⁰⁾. Nous trois du sergent et du mâre⁽¹¹⁾, on a été après mérande⁽¹²⁾ à la potence pour éparpiller les cendres du bûcher dans les prés alentour d' la justice⁽¹³⁾. Les quéques oses qui restaient du Claudon Hardier, i' z'ont été enfouis dessous les grosses pierres qui sont là-bas, tout près du haut chemin⁽¹⁴⁾ qui va à Nitting. Sitôt rentré, j' m' ai dit qu' i' faut à tout prix que j' prenne ma plume pour te raconter la suite du procès du Claudon, comme j' te l' avais promis quand t' es parti chez les moines de Marmoutier à la fin du mois d' jun. Alleye, Thomas, je gage⁽¹⁵⁾ que te devines comment qu' le procès-là s' a fini jeudi dernier, le 31 de juillet ! Eh ! oui, mo feu⁽¹⁶⁾, l' ancien pâtre a été reconnu coupable d' être sorcier par nous-zaûtes⁽¹⁷⁾ les gens d' justice de Hesse, et condânné au supplice du feu. C' est moi qu' a lu la sentence au Claudon, peussque⁽¹⁸⁾ j' es le maître-échevin en cette année 1608. Ça aurait dû éte note mâre, le Jacques, qu' aurait dû lire la sentence au condamné, mais pissqu' i' sait pàs lire, c'est moi qui l' a fait. J' m' en vas t' écrire tous les mots qu' j' ai prononcés, tous, sans en oublier un seul, i' sont gravés dans ma mémoire au grand jamais :

« Vu par nous maître échevin et échevins en la justice de Hesse, le procès extraordinairement instruit à la requête du Sieur procureur d'office du Sieur Révérend Abbé de Haute-Seille, seigneur dudit Hesse, sur les accusations et diffamations advenues contre Claudon Hardier dudit lieu ;

Les informations prises sur ce ;

L'audition de bouche d'icelui ;

Recolement et confrontation à ces témoins ;

Notre sentence du 28 de ce mois portant condamnation à la question ordinaire et extraordinaire ;

Le procès-verbal de l'exécution d'icelle ;

Les confessions dudit prévenu, par lesquelles il convient d'avoir adhéré au malin et renié Dieu, et d'autres maléfices portés audit procès, lesquelles confessions il a persisté hors des tourments de la question ;

Les conclusions du Sieur procureur ;

Avons icelui Claudon, pour punition dudit crime, condamné à être livré entre les mains du maître des hautes œuvres pour, conduit au lieu du supplice accoutumé, être attaché et étranglé à un poteau, et de là son corps brûlé et réduit en cendres, ses biens acquis à qui il appartiendra, dépens de justice et dudit procès sur iceux préalablement pris.

Ainsi l'avons dit par notre jugement définitif et à droit. »

C' est d'vant tous les gens du village, rassemblés au son d' la cloche dans la salle des plaids du cloître⁽¹⁹⁾, qu' le Claudon a été sorti d' la prison pour entendre la sentence du tribunal. J' manquait pàs grand monte, j' t' le dis, jusse quéques

mâmiches et pâpiches⁽²⁰⁾ qu' leurs jambes ne portent pu ou qui n'ont pu tout leur tête. Personne n' a moufté⁽²¹⁾ quand l' accusé a été am'né assis sur une chaise, ligoté au dossier, peussqu' i' pouvait pu marcher. C'est qu' il avait été passé l'avant-veille à la question, et les tortures qu'on lui avait fait endurer lui avaient disloqué les membres au hâdier⁽²²⁾. On lui avait mis les grésillons⁽²³⁾ pour le faire parler, mais te penses, i' n'a pàs avoué que Satan était son maître ! Alors on l' a tiré à l'estrapade⁽²⁴⁾, et c'est seul'ment quand on lui a pendu une pierre de cinquante livres aux pieds qu' il a fini par admettre qu' il était bel et bien un sorcier, et même depuis trois ans déjà, pense ouâr. Personne ne le plaint, va, i' n' a eu que c' qu' i' mérite, crois-moi, le vieux fou-là, quand on pense à tout l' trâfic qu'il a eu avec le diâpe et les misères qu' il a apportées à note villâche. Te penses peut-ête, Thomas, qu'on manque de charité chrétienne nous-zaûtes de Hesse, mais quand te connaîtras les confessions du Claudon, te diras un chapelet entier en pensant à nous. Prie pour note âme, mon cher fils !

Reu'nons donc ouâr au 19 juillet, le jour de l'audition de bouche de l' ancien hâdier des roûches bêtes. C' était un sam'di, j' m' en rappelle bien, passque le lendemain, le 20 donc, c'était la Sainte Marguerite qui tombait un dimanche, et y'a pleu tout la sainte journée comme vache qui pisse. Quand on a sorti d' la messe, on s'a pàs attardé à couaroyer⁽²⁵⁾, va, on a tous couru chacun chez soi, même qu' i' tonnait en même temps qu' le soleil brillait. Rentrés chez nous, note Georges a montré au Médart l'arc-en-ciel qui touchait le Donon⁽²⁶⁾ et sa Berthe a annoncé : u' là le diâpe qui bat sa femme ! La m'man u'nait tout jusse de rapp'ler à note Bâbette que la mémère disait qu' à la Sainte Marguerite, forte pluie est maudite ! On s'a dit, en mangeant note soupe, que le diâpe i' devait pàs éte content du Claudon Hardier , vu que sui-ci n' avait pas reconnu avoir été au sabbat sur la route de Xouaxange⁽²⁷⁾, avec tous les sorcières d' la contrée. Alors, méchant comme il est le Lucifer-là, i' se vengeait sur sa pête femme en lui foutant une belle rouffe⁽²⁸⁾, namm ouâr ! L' audition de bouche s' a donc passée le sam'di 19 de juillet. Il était 10 heures tapantes au clocher quand l' sergent a am'né le prisonnier devant nous. C' est encore moi qu' a lu tous les mots qu' le greffier avait écrits :

« Suivant la sentence ci-devant par nous, maire et gens de justice de Hesse rendue le 8e de ce mois contre Claudon Hardier, dudit lieu, avons icelui fait ce jourd'hui 19e juillet 1608 tirer du lieu où il était gardé, et représenter par-devant nous ; lequel sérieusement admonesté de nous dire la vérité de ce dont il serait enquis et de préférer la reconnaissance de sa faute à toute crainte, avons icelui interrogé et examiné comme s'ensuit . »

Le procureur d' office a commencé par avertir le hâdier qu' i' vaudrait mieux qu' i' dise tout d' suite la vraie véritéye, que comme ça le procès durerait moins longtemps et qu' les grésillons lui seraient épargnés. L' a levé sa peute main⁽²⁹⁾, le Claudon, pour jurer de dire la véritéye ! J' lui a dit qu' c' est avec la belle main qu' i' doit prêter serment, et i' m' a pourtant répondu qu' ça changeait pàs grand-chose , le vrai-là⁽³⁰⁾. C' est une vraie tête de caboche, le Claudon-là, tétu comme un bock⁽³¹⁾ ! Il a parlé deux heures de rang⁽³²⁾, pense ouâr, en répondant à tous nos questionnements, en

parlant haut et fort comme note curé en prédication, sans jamais reconnaître qu'il était sorcier, même pas un tout peu seulement. Il a claironné qu'il était un homme de bien et que les prières qu'il récitait pour guérir le bétail malade s'adressaient à Jésus et aux saints du paradis. J'en vas t'apprendre, Thomas, les pratiques du hâdier, comme il nous les a racontées lui-même en répondant aux questions qu'on lui a posées, nous les gens de justice de Hesse.

« A dit être natif de Petit-Mont⁽³³⁾, fils de Demange Estienne et de Marguerite sa femme, gens mendiants et vagabonds, lesquels il quitta et abandonna sitôt qu'il fut assez fort pour servir, comme de fait il a été cinq ans servant au prieuré (de Hesse), et depuis il se maria sous dix ans ou environ, et a fait sa continuelle résidence en ce lieu où il a servi de pâtre l'espace de huit ans.

Interrogé comment il s'était comporté audit office de pâtre et comment il avait vécu avec les bourgeois de ce lieu ? S'il avait eu querelle jamais avec personne ?

A dit qu'il s'y était comporté en homme de bien et qu'il avait vécu en tout bien, et qu'il n'avait eu haine avec personne.

Enquis s'il n'a autrefois souhaité être sorcier ?

A répondu qu'il a souvenance qu'un troupeau de moutons⁽³⁴⁾ amaigrissait fort la pâture de Hesse, et que voyant approcher ledit troupeau, il se laissa à dire qu'il voudrait être sorcier ; mais il nie qu'il ait dit qu'il ferait loup pour leur donner la pousse (les faire courir).

Interrogé si autrefois il se serait mis en devoir de médicamenter du bétail ?

A dit que oui, mais que c'était en homme de bien.

Quelles maladies il sait ôter audit bétail ?

A dit qu'il en guérissait de plusieurs, comme quand sous la langue des vaches survient une ampoule percée, laquelle se guérit avec une oraison et la grâce de Dieu.

Interrogé quelle est cette oraison ?

A dit qu'il fallait appeler l'animal du nom qu'il avait le poil, comme une vache noire : noirette ; ou rougette, fauvette et dire :

Rougette, je te guéris au nom du Père et du Fils et du benoît Saint Aubin ;

Aussi bien te puissé-je reguérir

Qu'il est vrai que Nicodémus entra au Paradis auprès du doux Jésus.

Au nom du Père et du Fils et de la vraie croix de Paradis.

Interrogé qui lui a appris ladite oraison ?

A dit qu'un viel pâtre de ce lieu, nommé Jean Jehenne, lui avait enseignée, et qu'il fallait dire trois fois ladite oraison et trois patrenostres entre deux ; et après avoir crevé ladite ampoule et icelle lavée avec de l'eau claire, que la guérison s'ensuit.

A dit encore qu'il guérit une maladie qui vient ordinairement aux pieds des vaches, qu'ils appellent le blanc mal, et faut pour ce faire signer le pied en disant une autre oraison.

Le mal se guérit avec la grâce de Dieu, sans y appliquer chose que ce soit. Laquelle oraison il dit avoir d'une femme de ce lieu, mariée à Jean Boccart.

Dit aussi qu'avec une autre oraison il guérit ledit bétail de certaine maladie qui lui arrive d'une humeur qui se nourrit entre cuir et chair et s'appelle l'enflure ; laquelle oraison est telle :

Saint Pierre et Saint Jean s'en vont parmi les champs, ont retrouvé le beau Jésus.

Saint Pierre et Saint Jean, où t'en vas-tu ? Je m'en vas à Rome.

Je n'y peux retourner pour l'enflure et le dronogne.

Saint Pierre et Saint Jean retournent, d'eau en vient et de vent en retournera.

Au nom du Père et du Fils et de la vraie croix de Paradis.

Laquelle oraison, avec un peu de mithridate⁽³⁵⁾ détrempé dans de l'eau et pris par la vache malade avec du pain, guérit petit à petit la maladie. Encore guérit d'une autre maladie, laquelle engendre des vermines dans les boyaux desdites vaches, et ce par le moyen d'une oraison venant du susdit Jean Jehenne :

Rougette, les vermines qui te piquent dedans toi

Aussi te puisses-tu faire que fait une méchante ribaude de prêtre
Qui se garde de faire de la méchanceté devant une femme de bien ;
Au nom du Père, du Fils et du benoît Saint-Esprit.

Enquis s'il a pas ouï qu'il savait une herbe pour faire courir les vaches et les arrêter quand il veut ?

A dit que non, qu'il n'en sait point et n'en voudrait savoir.

Enquis encore s'il avait dit qu'il connaissait une herbe, laquelle quand elle paraît est cause de mort certaine au bétail ?

A dit que non.

Enquis si jamais quelqu'un lui a reproché d'être un sorcier ?

A dit que non. A aussi dénié que personne lui ait reproché qu'il ait fait mourir son bétail.

Enquis encore si en médicamentant le bétail, il n'en a pas quelquefois attribué la cause au sortilège, disant qu'il n'échappera que c'était sorcellerie ?

A dit que non. »

Il était haut midi⁽³⁶⁾ quand l' audition de bouche s' a terminée. Le sergent a ram'né l' accusé dans sa prison, et nous-zaûtes les gens d' justice, on a encore écouté le greffier nous relire tout l' interrogatoire, et pis on a signé, sauf le mâre et l'échevin qu' ont tracé leur marque⁽³⁷⁾ peussqu' i' savent pàs écrire namm. On s' a dit entre nous qu' le Claudon était dans de sales draps avec tous ses orémousses⁽³⁸⁾ et ses signes de croix , que pour sûr il allait éte passé à la question pour avouer qu'il était un sorcier, un vrai de vrai. Le procureur d'office nous a annoncé qu' le procès continuerait le mardi suivant, et qu' le câbinet de torture du bailliage de Vic⁽³⁹⁾ s'rait am'né à Hesse une pére de jours⁽⁴⁰⁾ plus tard seul'ment, vu qu' i' fallait d' abord entente une nouvelle fois tous les vingt cinq témoins et leurs accusations, et pis après encore confronter le Claudon aux témoignages des uns et des autres. C'est que l' homme de loi-là est versé en droit, lui, vu qu' il a son office à Sâlbo⁽⁴¹⁾ et qu' c' est pàs son premier procès pour sorcellerie. Disons ouâr qu' il a l' habitude de tout ça, alors que nous zaûtes de Hesse c'est la première fois qu'on juge un homme qui aurait vendu son âme à Satan.

On en a eu pour tout la s'méne à interroger encore une fois les dix-neuf hommes et les six femmes qui avaient à s' plaindre de l' ancien berger d' la communauté, et à écouter les fiâffes de sui-ci⁽⁴²⁾. C' est qu' il a une langue qui va comme une triatrelle⁽⁴³⁾, le maudit Claudon-là, toujours à esspliquer cent fois le pourquoi et le comment de ses pratiques, mais malin comme un vieux matou, c' est moi qui t' le dis, Thomas, peussqu' i' r'tombe toujours sur ses pattes, à soutenir mordicus⁽⁴⁴⁾ qu' il est un homme de bien et un bon chrétien.

Le lundi d' la s'méne suivante, on était le 28 juillet, sur le coup de 3 heures d' l' après-midi, le procureur a arrivé d' Sâlbo dans son charaban tout neû⁽⁴⁵⁾ presque tout d' suite suivi d' un autre char qui transportait le câbinet de torture. Avec l' homme de loi, yavait le chirurgien qui devait examiner le Claudon Hardier de partout pour trouver sur son corps la marque de Satan. L' homme-là vous flanquait la chtrouille⁽⁴⁶⁾ rien que d' le regarder, avec sa chnèsse bouffée par la p'tite vérole⁽⁴⁷⁾ et ses mains comme des battoirs à linge. Le régent d'école⁽⁴⁸⁾ a sonné la cloche, et, quand tous les bourgeois⁽³⁾ ont été rassemblés dans la grande salle du cloître, le prisonnier

tiré de son cachot a écouté la sentence préparatoire lue par le procureur lui-même :

« Vu le procès extraordinairement instruit contre Claudon Hardier, prévenu de sortilège, à requête du procureur d'office en la terre et seigneurie de Hesse, savoir : les actes d'accusation du 18 juin⁽⁴⁹⁾ ; les informations sur ce prises préparatoirement, audition de bouche, recolement et confrontation dudit Claudon à ses témoins, et eu sur le tout avis de gens pétris et versés en droit ;

Avons icelui condamné à être rasé par toutes les parties de son corps, mis entre les mains de l'exécuteur de haute justice⁽⁵⁰⁾, et endurer la question ordinaire et extraordinaire, pour cela faire, être et après ordonné ce que de raison.

Prononcé audit Hesse le 28 juillet 1608 »

Je m' croiras p' t' éte pàs, Thomas, mais on entendait les mouches voler quand l' procureur a r'fermé le registre et l' a tendu au greffier. C' est le lendemain 29 de juillet qu' le hâdier a été soumis à la question par le bourreau. J' peux pàs te raconter c' qui s' a passé passque j' es encore tout boul'versé par les cris et les heurlements du Claudon. J' m' en vas aller m' coucher et j' te continuerai ma lettre demain.

Maint'nant qu' les ouvrâches⁽⁵¹⁾ sont faits et qu' on vient d' finir de souper, j' reprends ma plume pour te continuer l' affère du Claudon. Pàs plus tard que t' à l' heure, jusse avant d' tirer les vaches, j' ai été jusqu' au cloître et, dans la grande armoire d' la salle des plaidis, j' ai pris le cahier oussque le greffier note tout le procès en cours. J' le r'mettrai en place sitôt qu' j' aurai recopié tout l' interrogatoire, personne n' en saura rien. J' me suis dit qu' i' valait mieux fère comme ça pour que te saches tout. Je m' croiras si t' veux , mon fils, mais dans ma tête tout est sondrevék⁽⁵²⁾, passque c' que j'ai vu et entendu les jours-ci m'a quand même retourné les sangs. C'est pàs des choses qu' on a l' habitude de uivre, nous-zaûtes de Hesse. V' là donc que j' te copie mot à mot tout c' que le greffier a écrit.

« Interrogatoire par voie de torture

Pour entérinement de ladite sentence, ayant le prévenu été tiré des prisons (le 29 juillet), et avant que d'être appliqué à la question, ayant été admonesté sérieusement de reconnaître ses fautes et confesser la vérité, a dit :

Qu'il était homme de bien et que jamais il n'avait été autre.

Et d'autant qu'il se trouve marqué en tête, ayant été interrogé d'où lui provenait la marque, a dit :

Que c'était d'une chute.

Et sur quoi lui ayant été appliqué les grésillons, il n'a fait aucun semblant de les ressentir.

Partant, ayant été tiré à l'estrapade, pendant les douleurs de laquelle ayant été enquis s'il avait adhéré au malin,

A dit que non, et qu'il était homme de bien.

Interrogé sur les charges résultantes de son procès, a dénié être cause d'aucun mal dont il est accusé; et du depuis ayant demandé d'être mis à délivre et qu'il confesserait la vérité, incontinent (aussitôt) après a dit :

Que la vérité qu'il voulait dire était qu'il n'était pas sorcier.

Et voyant qu'il persistait en ses dénégations, lui a été pendue une pierre d'environ 50 livres aux articles des pieds ; et interrogé de nouveau qui était son maître,

A dit que c'était le diable.

A dit qu'il s'appelait Persin et qu'il était sorcier depuis trois ans. Par après, a dit que on lui

faisait grand tort et qu'il n'était pas sorcier, et qu'il disait choses qu'il ne savait, lui étant force, pour échapper à la rigueur de la question, de dire ce qu'il avait dit.

Et depuis interrogé par plusieurs fois s'il était sorcier, qui était son maître et depuis quand il avait été séduit du malin esprit, a persévéré à ses dénégations.

Sur quoi a été ordonné qu'il serait mis à délivre jusques au lendemain et par protestation de lui continuer la question au cas qu'il persisterait.

Du 30 juillet 1608

Suivant la protestation du jour d'hier de représenter ledit Claudon à la torture pour être ouï de nouveau en ses confessions et variations et lui être appliquée la question extraordinaire, suivant et au contenu de la sentence contre lui rendue, avons icelui fait tirer des prisons et sérieusement admonesté de nous dire la vérité sur les charges et accusations résultantes de son procès, et remontré que par ses propres confessions qui se retrouvent en son audition de bouche, il y en a assez du fait pour conclure infailliblement qu'il est sorcier ; comme quand il a confessé avoir guéri des animaux avec des oraisons et sans y appliquer aucun autre remède, et choses semblables qui ne peuvent partir que d'un homme qui a convention avec le malin esprit. Sur laquelle remontrance s'étant rendu fort perplexe, a demandé enfin d'être conduit en un lieu à part auprès de l'un des bourgeois de ce lieu nommé La Verdure, auquel il disait avoir quelque chose à dire en secret.

Et sur ce qu'il donnait quelque espérance de venir à confession, lui a été permis de parler audit La Verdure, lequel ayant entretenu quelques temps et par après rappelé par-devant nous et enquis ce qu'il avait dit, a déclaré avoir convenu des mêmes choses dont il convient que par-devant nous, savait que depuis trois ans il était sorcier et que son maître s'appelait Persin.

Interrogé s'il venait à la dite confession de bon cœur et de franche volonté ?

A dit que oui, et qu'il criait à Dieu merci, à son seigneur et à la justice.

Où il a été séduit ?

A dit que ç'avait été au bois de la Dilatte.

En quelle forme sondit maître lui apparut pour lors ?

A dit qu'il était vêtu de noir et monté sur un cheval noir, et qu'il lui demanda s'il voulait aller avec lui à la guerre. Et sur ce que lui prévenu dit qu'il ne savait, sondit maître lui présenta une bourse où il disait y avoir de l'argent dedans. Et était la bourse de cuir.

Enquis combien loin il alla avec sondit maître ?

Dit qu'il alla environ une lieue⁽⁵³⁾.

Quel discours ils eurent ensemble ?

A dit que le malin lui dit que puisqu'il avait été content de venir avec lui, de le suivre, qu'il ne fallait plus qu'il retournât à Dieu, mais qu'il devait toujours demeurer auprès de lui. Sur quoi répondit ledit prévenu que, puisqu'il s'était donné à lui, qu'il ne s'en voulait départir ; et que là-dessus il lui mit la griffe sur la tête et lui imprima la marque, laquelle avait été reconnue ci-devant. Sur quoi l'ennemi disparut. Et voulant ledit prévenu reconnaître quel argent le malin lui avait donné, trouva que c'étaient (des) feuilles.

Combien de fois du depuis il lui a apparu ?

A reconnu qu'il avait apparu plus de sept fois et que toujours lui avait conseillé de faire mourir des bêtes, et qu'à cet effet il lui bailla (donna) de la poudre, laquelle était noire.

S'il n'en a plus, et où il la mettait ?

Dit que quinze auparavant qu'il fût prisonnier, il avait cessé d'en avoir, et qu'il la tenait dans un petit pot, en un mur au derrière de son logis.

Enquis comment et combien de fois il s'était servi de ladite poudre ?

A dit qu'il la jetait au devant du bétail qu'il voulait faire mourir, et qu'en mangeant icelle (celle-ci) ou passant par-dessus, le bétail venait à faillir.

Interrogé pourquoi le bétail, lequel il a fait mourir, est mort de maladies différentes ; s'il se servait tant seulement de ladite poudre ?

A répondu qu'il en avait encore d' une autre sorte, laquelle était jaune et servait à faire mourir le bétail rouge.

Enquis qui lui avait appris à faire des loups pour donner la pousse aux brebis ?

A dit que cela se fait par l'invention du malin, et que ce sont les sorciers ainsi transfigurés.

Enquis s'il a été ainsi transfiguré ?

A dit que non.

Comment donc il sait qu'ils sont transfigurés ?

A dit l'avoir appris de ceux qui se sont autrefois trouvés à cette méchanceté.

Interrogé s'il avait fait perdre le lait à la vache d'Hilaire Claudon et fait mourir le bétail d'Estienne François ?

A dit que non.

S'il avait causé la maladie à la femme Guillaume Masson ?

A dit que non.

A qui il désirait du mal quand il dit, en présence de Clauss Bernet, qu'il voudrait être sorcier pour se venger de ses ennemis ?

A dit n'en avoir parlé.

S'il sait une herbe pour faire mourir le bétail, et qui le lui a appris ?

Il dit n'en savoir aucune, mais que Jean Jehenne en savait une.

S'il a fait mourir la vache de Claudon Lhuilier ?

A dit que oui ; qu'il poussa son chien pour la mordre et égratigner, dont elle mourut.

S'il a point fait étrangler la vache de Claudon Blaise ?

A dit que non.

S'il a point fait mourir la vache de Mathieu Durant ?

A dit que oui, et qu'il lui avait donné de la poudre noire, et puis a dit que c'était de la jaune.

S'il a causé le mal à la femme d'Austette Clairier ?

A dit que non.

S'il a causé la mort aux vaches de Fiacre Cherier ?

A dit que non.

S'il a fait étrangler le cheval d'Austette Petter Frels ?

A dit que non.

S'il a point causé la mort aux enfants de Clauss Bernet ?

A dit que non.

Interrogé s'il a été au sabbat avec Estienne Chauffel ?

A dit que oui.

Interrogé où ça été, combien il y a bien ?

A dit que ça été à la fontaine de Spreinborne et encore sur une autre fontaine vers Lanforge⁽⁵⁴⁾ où était le viel maire de Neuting (Nitting) et Mengette, femme de Martin Mengens, et Michel, ci-devant pâtres des chèvres de Lorquin. Item Jean Sauvages demeurant à la forêt, et la femme Fririet de Woyvre. Item encore la femme de Colas le Fou de Neuting. Outre ce, dit avoir reconnu le maire Martzelof Georgeon et Clauss son frère.

Interrogé combien il a vu lesdits Martzelof et Clauss ?

A dit les y avoir vus jusques à quatre fois, et avoir reconnu ledit Martzelof au visage, et ledit Clauss à sa carrure et à son habillement, parce qu'il était couvert.

Ce qu'ils faisaient au sabbat ?

A dit qu'ils convenaient ensemble pour faire perdre les grains.

S'il les a fait perdre ?

A dit que non et qu'il en eut eu trop besoin.

Si tous ceux qui allaient au sabbat ensemble avaient plus d'un maître ?

A dit que non, et qu'ils étaient commandés de Persin seul.

Ce qu'il a mangé au sabbat ?

N'y a mangé que du pain et bu de l'eau.

En quelle forme son maître lui apparaissait, et comment il allait au sabbat ?

A dit qu'il n'apparaissait en autre face que d'homme et qu'il le venait quérir pour aller au sabbat, et le portait sur ses épaules ou sur ses cornes.

Enquis qui c'est il a connu qui se transfigurait en loup pour donner la chasse aux brebis ?

A dit qu'il a reconnu ledit feu Estienne Chauffel et ledit viel maire de Neuting.

Enquis si, lui-même ne s'est transfiguré ?

A dit que non.

Et d'autant que ledit Clauss Georgeon est fugitif présentement, comme prévenu du même crime, et que à ce moyen il n'a pu être confronté, avons cependant fait représenter ledit maire Martzelof.

Lesquels étant l'un devant l'autre, a été ledit Claudon interrogé s'il reconnaissait ledit Martzelof ; a dit que oui, et ledit maire Martzelof a respectivement dit le reconnaître.

Et lui ayant été donné communication de l'accusation ci-dessus, a été dit de la part dudit Martzelof que ledit Claudon était trompé, et qu'il damnait son âme de l'accuser ainsi.

Sur quoi ledit Claudon a dit qu'il était tel que lui et qu'il avait été au sabbat avec lui ; sur quoi il a dit vouloir mourir et soutenir la vérité de son dire aux tourments de la question.

Et là-dessus ont été l'un et l'autre renvoyés à la prison.

Conclusions définitives

Le souscrit procureur d'office en la terre et seigneurie de Hesse, qui a pris communication de l'enquête préparatoirement prise contre Claudon Hardier demeurant audit Hesse, ensemble de l'extrait du 18 juin de la procédure faite à Neuting contre Estienne Chauffel dudit lieu ; l'audition de bouche dudit prévenu ; recolement et confrontation à ses témoins ; la sentence de vous, Messieurs de justice de Hesse ; le procès-verbal contenant l'exécution de ladite sentence ; les confessions, dénégations et variations d'icelui.

Maintient que par les confessions dudit prévenu il est suffisamment atteint et convaincu du crime de sortilège, pour punition duquel vous avez bien à le condamner à être conduit par l'exécuteur de haute-justice au lieu et place publique et illec attaché au pilol⁽⁵⁵⁾, faire réparation à Dieu en lui criant merci, au seigneur du lieu et à la justice.

Et de là être conduit au lieu du supplice accoutumé et illec être étranglé et son corps ars, brûlé et réduit en cendres, ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra.

Fait à Hesse le 30 juillet 1608

Sentence

Vu par nous maître échevin et échevins en la justice de Hesse, le procès extraordinairement instruit à requête du Sieur procureur d'office du sieur Révérend Abbé de Haute-Seille, seigneur dudit Hesse, sur les accusations et diffamations advenues contre Claudon Hardier dudit lieu ;

Les informations prises sur ce ;

L'audition de bouche d'icelui ;

Recolement et confrontation à ces témoins ;

Notre sentence du 28 de ce mois portant condamnation à la question ordinaire et extraordinaire ;

Le procès-verbal de l'exécution d'icelle ;

Les confessions dudit prévenu, par lesquelles il convient d'avoir adhéré au malin et renié Dieu, et d'autres maléfices portés audit procès, lesquelles confessions il a persisté hors des tourments de la question ;

Les conclusions du Sieur procureur ;

Et ce qui faisait à voir et considérer, eu préalablement avis des gens versés de droit ;

Avons icelui Claudon, pour punition dudit crime, condamné à être livré entre les mains du maître des hautes œuvres pour, conduit au lieu du supplice accoutumé, être attaché et étranglé à un poteau, et de là son corps brûlé et réduit en cendres, ses biens acquis à qui il appartiendra, dépens de justice et dudit procès sur iceux préalablement pris.

Ainsi l'avons dit par notre jugement définitif et à droit.

Prononcé audit criminel en présence de tous les habitants dudit Hesse ou la plupart d'iceux le jeudi dernier de juillet en l'an 1608. »

Eh ! ben oualà, maint'nant te sauras tout sur cette malheureuse affère. J' m' en vas vite filer au cloître remettre le cahier en place, pourvu que personne me voye. J' te continuerai demain.

Nous u'là le mercredi 6 août après dîner quand j' reprends la plume pour finir ma grante lettre. On a tous été au moté⁽⁵⁶⁾ c' matin, peussque c' est le jour d' la

Transfiguration de Note Seigneur Jésus Christ. Note curé a fait un si beau sermon qu'on a pleuré comme des mad'leines tous tant qu' on est. Le saint homme a dit merci aux gens d' justice de Hesse d' avoir envoyé un sorcier au bûcher, et d'avoir comme ça protégé tout la communauté contre les œuvres du diâpe. J' nous a raconté tous les malheurs et les souffrances que ce suppôt d' Satan de Claudon Hardier aurait am'nés à nous-zaûtes et à nos bêtes s' il avait pàs été démasqué. C' est écrit dans l' Evangile, qu' i' nous a dit le préte, même qu' i' nous a raconté l' apotaclipse⁽⁵⁷⁾ et comment Saint Michel et ses anges ont combattu le dragon. J' nous a esspliqué que note bon Dieu avait créé tous les anges, et qu' un beau jour un des anges-là, un des plus beaux et qui s' app'lait Lucifer, avait voulu deu'nir comme son créateur et s' avait révolté, entraînant avec lui toute une tripotée⁽⁵⁸⁾ d' anges. Yavait alors eu dans le ciel une grante bataille entre les rebelles et pis ceux qu' étaient restés fideles à Dieu, ceux-là menés par l'archange Michel. Les mauvais anges avaient été jetés dehors du ciel, sur la terre, avec leur chef Lucifer, qu' on appelle aussi le dragon, le serpent, le diâpe ou même Satan. Depuis qu' i' sont parmi les hommes et pu au Paradis, tous les diâpes-là, i' pensent qu' à entraîner les bons chrétiens dans leur camp. Alors ils les poussent à commette tous les pires péchés pour se dresser contre le bon Dieu. Mais je crois qu' je radote, te sais d'jà tout ça, namm, mon Thomas, toi qui veux te fère moine pour prier et chanter ta vie durant la gloire de note Seigneur.

Avant de te dire avoir⁽⁵⁹⁾, j' te dis encore quéques mots sur note Bâbette, qui nous donne bien des tourments depuis qu' elle est promise au Georges, le plus vieux du charpentier. Te t' rappelles qu' on les mariera à la Sainte Clotilde d' l' an prochain, comme on a conu'nu l' aûte-de-fois⁽⁶⁰⁾ avec le père du Georges, un brâse homme. Peussqu' i' s' fréquentent pour de sûr maint'nant, la Bâbette et le Georges, nous deux d' la m'man on est d' accord pour qu' i' s' voyent le dimanche après les vèpes, mais à une condition : c' est qu' note Médart i' soye avec eux , namm ouâr. Faudrait pàs qu' note bâcelle vienne me fère Pâques avant les Rameaux⁽⁶¹⁾ , te comprends. Mais c' est qu' la rosse de bique-là ê nous f'ra bientôt tourner en bourrique⁽⁶²⁾, ta mère et moi, avec la mânie qu' elle a de s'mer le Médart pour se r'trouver tout seule avec son bonnamî. Le pôte innocent-là de Médart, i' gobe pourtant tous les fiâffes⁽⁴²⁾ qu' elle lui raconte et elle sait y fère pour le mener par le bout du nez, crois-moi si t' veux.. Pàs plus tard que dimanche dernier, la pinéguette-là a pourtant envoyé son frère chez le nonon Jules, chercher une cherpeugniotte pléne de s'mence de trop curieux⁽⁶³⁾, et i' devait la rapporter, la cherpeugniotte-là, en faisant bien attention de pàs la kiholer⁽⁶⁴⁾, jusqu'au poirier de note chen'vière⁽⁶⁵⁾ oussqu' elle l'attendrait avec le Georges. Le nonon Jules i' nous a ram'né le Médart à la mahon⁽⁶⁶⁾, te penses, en nous disant comme ça de surveiller note dévergondée. Quand le Georges a ram'né la Bâbette chez nous quéque temps plus tard, i' nous a fait la promesse qu' i' zavaient rien fait d' mal, au grand jamais, jusse de s' donner quéques chmoutsses⁽⁶⁷⁾ comme tous les amoureux . J' m'a juré qu' i' respecterait la Bâbette jusqu' à leurs noces. J' veux bien

les croire, alleye, c'est d' leur âge les amus'ments-là, on a passé par là ta mère et moi quand on était encore jeunes et beaux ! Te f'rais p' t' éte bien d' lui écrire quéques mots pour la châpitrier, ta p'tite sœur, mon Thomas, elle t' écout'ra, toi, si te lui dis de s' tenir comme une vraie jeune fille et de pàs deu'nir la honte de note famille. Elle t' a toujours écouté au doigt et à l' œil, la Bâbette, depuis qu'elle est née je crois bien.

J' entends ton frère le Pierre qui r'vient des champs avec les chuàs⁽⁶⁸⁾. Il a labouré aux Grands Reilles⁽⁶⁹⁾ depuis le l'ver du jour. On a moissonné du bien beau grain l' année-ci, note grange est pléne de gerbes qui attendent le battage. Tant mieux qu' tout est rentré, passqu' à la Saint Laurent, les biens du bon Dieu doivent éte dedans, comme elle disait note mémère. Encore deux mots sur la Berthe du Pierre : elle a perdu le p'tit qu'elle espérait pour la Chand'leur, la pôse. Ça nous fait bien d' la peine, alleye, mais ta mère prétend qu' elle s'ra d' nouveau prise⁽⁷⁰⁾ avant l' hiver, note bru, vu qu'elle est solide comme la Brunette note jeune pouliche et que note Pierre est un fameux jolo⁽⁷¹⁾.

Dimanche c'est la Saint Laurent , le saint patron du village. La m'man, la Berthe et la Bâbette ont d'jà mis sens-d'ssus-d'ssous tout la champ de d'avant⁽⁷²⁾, à te chasser les soupjeumons⁽⁷³⁾ et à te nettoyer les trons d' mouche sur les cârreaux, pour que tout soit bien prope quand les Landange et pis ceux d' Abreche⁽⁷⁴⁾ i' viendront. On s'ra une bonne vingtaine à tâpe pour la fête de Hesse, et on pens'ra bien à toi, mon Thomas, surtout quand on attaqu'ra la tarte aux mirâbelles que t' aimes tant. Pourvu qu' le cousin Jean i' roule pàs dessous le banc comme l' aûte-de-fois quand il avait trâgné tout l' flacon d' goutte à la golotte⁽⁷⁴⁾, le fin fou-là. J' gage que te t' ravises⁽⁷⁵⁾ encore comment qu' on l' avait chopé par les quate fers⁽⁷⁶⁾, nous deux du Pierre, et qu' on l' avait hissé sur son charaban. Même que sa roûche Guiguite, elle était pàs contente du tout, et qu' elle le traitait de soiffeur et de soulôt⁽⁷⁶⁾ comme c'est pàs possipe. Elle jurait ses grands dieux qu'elle lui f'rait passer sa soulôgrâphie à ce nom de bleu d' Jean. On verra bien dimanche si elle y a arrivé !

Maint'nant aroir mon cher fils et ne nous oublie pàs dans tes prières ! Que Saint Laurent nous protège tous et que Notre-Dame de Hesse veille sur nous,

Ton père, Fiacre Cherrier

Notes

1. le pâtre des "rouges bêtes" de la communauté de Hesse : les "bêtes rouges" sont les bovins, alors de robe rouge ; les vaches noires et blanches étaient inconnues dans la région. Il y avait aussi les « bêtes blanches », qui étaient les ovins et les caprins. A noter que le parler hessois inverse la place des nom et adjectif ; aussi parle-t-on à Hesse des « roûches bêtes » et des « blanches bêtes » ! Dans un village, il y avait souvent plusieurs bergers, rémunérés par la

communauté paysanne : l'un menait les vaches à la pâture, un autre gardait les moutons, un autre encore avait la charge de s'occuper des cochons. Ces bergers portaient le nom de « hardiers », du mot harde qui signifie troupeau. Claudon le berger a pris comme patronyme « Hardier », le nom de son métier.

2. maître-échevin et échevin : magistrats municipaux chargés d'assister le maire

3. les bourgeois de Hesse : à leur arrivée dans le village, les hommes chefs de famille qui désiraient y résider avec leur famille devaient acquitter le droit de bourgeoisie, impôt payé lors de l'arrivée uniquement, une fois pour toutes. Un bourgeois est donc le contraire d'un vagabond, qui n'a pas de domicile fixe.

4. jour de la Saint Dominique : les fêtes des Saints ne correspondent pas au calendrier actuel, qui a été révisé en 1969. A la suite de cette révision, certaines dates ont changé. Les fêtes calendaires et les fêtes familiales, baptême, mariage ou enterrement, scandaient la vie de nos aïeux. Grâce au calendrier religieux, un grand nombre de fêtes venaient interrompre le dur labeur quotidien. Si l'on compte tous les dimanches et tous les jours fériés, les jours où l'on ne travaillait pas représentaient environ le quart de l'année.

5. les tavons sont encore méchants et les bowottes zounent au-d'ssus d' l' auge : les taons piquent encore et les moucheron tourment en bourdonnant au-dessus de l'abreuvoir.

6. l' dîner : le dîner était le repas de midi, et le souper celui du soir.

7. la tête sur la tâte : la tête reposant sur la table

8. on mang'ra p'tête bientôt les pissenlits par la racine : nous serons peut-être bientôt morts.

9. namm ouâr, namm dong, namm : n'est-ce pas

10. j' es vâné : je suis très fatigué.

11. Nous trois du sergent et du mâre : nous trois, le sergent, le maire et moi-même.

12. fêre mérande : partager le goûter, juste avant de se mettre au travail dans les étables et écuries.

13. les prés alentour d' la justice : le lieu-dit « la Justice » est situé sur la gauche de la route menant de Hesse à Nitting, où se dresse actuellement la maison de l'élevage canin. C'est là, à l'entrée du ban, au bord de la grand' route, que s'élevaient le gibet et les fourches patibulaires, annonçant à tous les passants que le seigneur du lieu était haut-justicier. L'Abbé de Haute-Seille, seigneur de la terre de Hesse, détenait les haute, moyenne et basse justices. Les moyenne et basse justices conféraient au seigneur Abbé le droit de juger les divers délits champêtres ou forestiers, et comportaient divers droits honorifiques ou lucratifs. Le droit de haute justice lui attribuait la connaissance des crimes et la répression des délinquants par mort, mutilation des membres, fouet, bannissement, marque, pilori et autres peines corporelles.

14. le haut chemin : la grande route

15. je gage : je parie

16. mo feu : mon fils

17. nous-zaûtes : nous autres, signifiant ici nous les juges. L'expression signifie parfois tous les habitants du village, ou tous les membres de la famille, ou encore toutes les personnes d'une même classe sociale.

18. peussque, pissque : puisque. Autres mots prononcés « à la hessoise » : passque / parce que – oussque / où

19. la salle des plaids au cloistre : Les droits seigneuriaux étaient rappelés tous les ans aux villageois dans une cérémonie solennelle qu'on appelait les "Plaids annaux" et qui se déroulait vers la St Martin (11 novembre). Nous pouvons supposer que ces assemblées se tenaient au prieuré, mais ce n'est pas avéré. Supposons aussi que c'est dans ce même lieu que les représentants du seigneur Abbé siégeaient lorsqu'ils rendaient la justice.

20. quèques mâmiches et pâpiches : quelques grands-mères et grands-pères

21. Personne n' a mouffé : personne n'a dit mot.

22. le hâdier : le hardier, mot signifiant pâtre ou berger. Chaque communauté villageoise avait à son service plusieurs hardiers : le hardier des cochons, celui des bovins et celui des moutons. Il avait pour charge de conduire le troupeau communal paître sur les prés communaux. Chaque propriétaire des bestiaux confiés à la garde du hardier rétribuait ce dernier au prorata du nombre de bêtes gardées. A la saison de pâture, le hardier sonnait de la trompe le matin, pour constituer le troupeau, qui revenait à l'étable en soirée.

23. les grésillons : L'accusé subit d'abord **la question ordinaire** : en même temps qu'il est interrogé par les « gens de justice », le soi-disant sorcier est soumis **aux grésillons**. Cet instrument est formé de trois plaques de fer avec une vis au centre. On y met le bout des doigts de l'accusé jusqu'à la racine des ongles et on visse. Pour éviter au supplicié de bouger, on procède en même temps à l'écrasement des doigts de pieds. Souvent, l'accusé craque et avoue tout, c'est-à-dire tout ce que veulent entendre ses bourreaux.

24. on l'a tiré à l'estrapade : pendant que l'accusé est soumis à la question ordinaire, les juges l'interrogent et l'incitent à confesser ses fautes. Ne s'y résout-il pas ? Alors, **la question extraordinaire** lui est appliquée, débutant

par **l'estrapade**. Au plafond est attaché une poulie dans laquelle passe une chaîne ou une corde. L'accusé, sans autre vêtement que sa chemise, a les mains liées derrière le dos et attachées au crochet fixé au bout de la corde. Il est soulevé de terre, et reste ainsi plus ou moins longtemps suspendu. Si sa résistance est opiniâtre, après avoir attaché ses jambes ensemble, on y accroche des poids, ce qui le tire plus bas, et lui fait remonter les bras en arrière.

25. couaroyer : bavarder

26. le Donon : sommet des Vosges, que l'on aperçoit lorsqu'on est en haut de la côte de Hesse.

27. aller au sabbat sur la route de Xouaxange : un ancien du village assure que les sorciers et sorcières se réunissaient pour le sabbat sur le chemin qui mène de Hesse au village de Xouaxange, chemin qui aboutit sur la route Lorquin-La Forge, juste en face de la route du Moulin.

28. une belle rouffe : une bonne fessée

29. la peute main, la belle main : la main gauche, la main droite. L'adjectif "peuh" (ou "peute" au féminin) signifie : pas beau.

30. le vrai-là : homme rusé, malin

31. une vraie tête de caboche, le Claudon-là, tétu comme un bock : Claudon est un homme très tétu.

32. deux heures de rang : durant deux heures d'affilée

33. Petit-Mont : petit village près de Cirey-sur-Vezouze, en Meurthe-et-Moselle

34. un troupeau d'moutons : ce n'était pas le troupeau communal, donc ces bêtes appartenaient à des « étrangers » et non aux Hessois.

35. du mithridate : antidote des poisons dont la formule était attribuée à Mithridate (roi du Pont, état du nord de l'Asie Mineure), qui l'utilisait pour se protéger d'un éventuel empoisonnement, et dont la composition comportait une cinquantaine de produits dissous dans le vin.

36. haut midi : le midi de la journée bien atteint, lorsque le soleil est au zénith.

37. tracer sa marque : La personne ne sachant pas écrire son nom traçait un signe, une croix la plupart du temps, mais ce pouvait aussi être une lettre tracée malhabilement, la première lettre du prénom ou du nom, ou bien encore quelques traits.

38. les orémousses : les prières

39. le cabinet de torture du bailliage de Vic : Le village de Hesse était situé dans la province des Trois-Evêchés, territoire composé de bourgs et de propriétés composant le temporel des évêques de Metz, et dépendait du bailliage de Vic. Cette circonscription administrative et judiciaire avait son siège à Vic-sur-Seille, lieu de résidence des évêques qui n'habitaient pas à Metz, la bourgeoisie messine les en ayant chassés. On peut supposer que les instruments de torture étaient « prêtés » aux petites juridictions seigneuriales, et transportés d'un endroit à l'autre selon nécessité. Un texte de la littérature du 16^{ème} siècle fait allusion à un tel « cabinet de torture » itinérant.

40. une pére de jours : quelques jours

41. il a son office à Sâlbo : il exerce à Sarrebourg, où il est un professionnel du droit, ayant acheté sa charge.

42. les fiâffes de sui-ci : les bavardages mensongers de celui-ci

43. une langue qui va comme une tratrelle : il est très bavard. Sa langue tourne dans sa bouche aussi rapidement qu'une crécelle.

44. soutenir mordicus : affirmer avec certitude et opiniâtreté

45. son charaban tout neû : son char-à-bancs tout neuf. C'était un véhicule à suspension, que l'on appelait un char, tiré par des chevaux, garni de bancs, sur lesquels prenaient place les passagers.

46. la chtrouille : la frousse

47. sa chnèsse bouffée par la p'tite vérole : son visage était plein de petits trous, cicatrices laissées par la maladie de la vérole.

48. le régent d'école : le maître d'école. Celui-ci était rémunéré par la communauté villageoise et, outre l'instruction de la jeunesse, se voyait aussi souvent confier la tâche de servir le curé à l'église, de sonner les cloches et d'entonner les chants liturgiques.

49. les actes d'accusation du 18 juin : référence au procès du nommé Estienne Chauffel qui s'est déroulé à Nitting. Cet homme a été reconnu coupable d'être sorcier et a été condamné à mort.

50. l'exécuteur de haute justice : le bourreau. Nous ne pensons pas qu'il y ait eu un bourreau hessois, car la seigneurie était bien petite pour avoir un tel employé. Il est même fort probable que le bourreau ait été celui du comté de Dabo, car les comtes de Linange-Dabo avaient encore, en 1608, un droit de regard sur la haute justice de Hesse, en particulier lors de l'exécution d'un criminel.

51. les ouvrâches : ensemble des travaux habituels d'entretien, alimentation et soin des animaux domestiques

(volailles, lapins, porcs, gros bétail), effectués matin et soir de chaque journée.

52. tout est sondrevek : à l'envers, sens dessus dessous

53. une lieue : environ 5 kilomètres

54. « à la fontaine de Spreinborne » ; « vers Lanforge » : lieux-dits du ban de Hesse

55. illec attaché au pilol : formule toute-faite, indiquant que le condamné devait être attaché à un piquet, le pilori, où il restait exposé publiquement en signe d'infamie, livré aux quolibets de la population.

56. le moté : l'église. Ce mot vient de l'ancien français « moustier », signifiant « cathédrale » ou « église ».

57. l'apotaclipse : l'Apocalypse de Saint Jean, texte biblique du Nouveau Testament

58. toute une tripotée : un grand nombre

59. aroir : au revoir

60. l'âûte-de-fois : l'autre fois

61. Faudrait pàs qu' note bâcelle vienne me fére Pâques avant les Rameaux : il ne faudrait pas que notre fille aie des rapports sexuels ou bien soit enceinte avant d'être mariée.

62. la rosse de bique-là ê' nous f'ra bientôt tourner en bourrique : notre chipie de fille nous énerve sérieusement.

63. la pinégutte-là a pourtant envoyé le Médart chez le nonon Jules, chercher une cherpeugniotte pléne de s'mence de trop curieux : cette jeune fille remuante et délurée a envoyé son frère Médart chez l'oncle Jules, chercher une petite corbeille remplie de ... rien du tout !

64. kiboler : renverser

65. la chen'vière : la chenevière, champ où était cultivé le chanvre

66. la mahon : la maison

67. quéques chmoutsses : quelques baisers

68. les chvâs : les chevaux

69. « les Grands Reilles » : les Grandes Raies, lieu-dit du ban hessois

70. elle s'ra d' nouveau prise : elle sera à nouveau enceinte.

71. un fameux jolo : un bon coq

72. la champe de d'vant : le logis de la maison lorraine traditionnelle se compose de trois pièces en enfilade. Sur la rue, il y a la « chambre de devant », dite aussi « la belle chambre », celle où l'on ne va que les jours de fête ou lorsqu'on a des invités importants. La « chambre du fond » ou « chambre de derrière » donne souvent sur le jardin. Entre les deux chambres, la cuisine, pièce très souvent sans fenêtre, prenant un peu de jour par les portes vitrées des deux autres chambres.

73. les soupejemons : les moutons de poussière

74. les Landange et pis ceux d' Abrèche : la famille ou les amis qui demeurent à Landange et à Abreschviller, villages peu éloignés de Hesse.

75. il a trâgné tout l' flacon d' goutte à la golotte : il a bu au goulot toute une bouteille d'eau-de-vie.

76. j' gage que te t' ravises : je parie que tu t'en souviens.

77. on l'avait chopé par les quate fers : on l'avait pris par les bras et les jambes. Dans cette expression, les « quate fers » font référence aux quatre sabots ferrés du cheval.

78. Même que sa roûche Guiguite ... soulôt : la femme du cousin Jean est rousse et se prénomme Marguerite. Elle traite son mari d'alcoolique.